

Soumission pré-budgétaire – Consultations sur le
budget du gouvernement du Québec

Par : Shakepay Inc.

5 février 2026

Recommandations :

1. Que le Québec exerce pleinement ses compétences dans sa juridiction en concentrant son intervention réglementaire sur les usages de stablecoins à vocation d'investissement.
2. Que le Québec mette en place un cadre réglementaire favorisant l'innovation, l'investissement et l'émergence d'une industrie fintech forte, notamment en permettant aux institutions coopératives financières et aux néo-banques de compétence provinciale d'agir comme entités de trésorerie afin de soutenir ou d'émettre des stablecoins.
3. Que le Québec soutienne l'industrie fintech québécoise afin de favoriser l'émergence au Québec d'un secteur à forte valeur ajoutée, de stimuler l'innovation et d'accroître la productivité de l'économie québécoise.

À propos de Shakepay

Shakepay est une entreprise technologique québécoise, basée à Montréal, fondée en 2015. Nous offrons une application Web et mobile qui permet aux Canadiens d'acheter, de gagner et d'interagir avec le Bitcoin, ainsi qu'une gamme croissante de produits et services financiers qui modernisent la façon dont les Canadiens interagissent avec leur argent au quotidien. Shakepay dessert plus de 1,5 million de clients canadiens et opère exclusivement au Canada. Shakepay respecte les normes les plus élevées en matière de sécurité et de conformité. Nous sommes :

- Une entreprise de services monétaires agréée auprès du CANAFE et membre de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI).
- Inscrite à titre de courtier en placement auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et des autorités en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada.
- Membre de Paiements Canada — faisant partie d'un groupe restreint de fintechs à avoir franchi cette étape. Nous sommes également la deuxième fintech à siéger au Conseil consultatif des membres de Paiements Canada.
- Inscrite comme fournisseur de services de paiement en vertu de la Loi sur les activités associées aux paiements de détail (LAAPD).

À propos de l'industrie de la fintech au Québec

L'écosystème fintech du Québec, particulièrement concentré à Montréal, joue un rôle essentiel dans l'innovation technologique de la province. En 2024, on comptait environ 275 entreprises fintech actives, dont plus de 80 % sont établies dans le grand Montréal, confirmant le rôle de la métropole comme pôle stratégique de la finance numérique¹. Le secteur des paiements est le fer de lance de cette industrie. Ces entreprises québécoises emploient plus de 90 000 personnes à travers le monde, dont plus de 20 000 au Canada. Encore en 2024, les fintechs québécoises ont levé plus de 400 M\$, représentant environ 27 % de l'ensemble des investissements fintech au Canada.

Montréal est un terreau unique d'innovation technologique, où les fintechs, parmi les entreprises à la croissance la plus rapide, bénéficient de pôles de calibre mondial en intelligence artificielle, cybersécurité et jeu vidéo. Leur expansion est devenue centrale à l'innovation, à la productivité, à la création d'emplois de qualité et à la croissance de l'économie québécoise. Elle est aussi cruciale à une compétition accrue dans l'écosystème financier québécois, laquelle bénéficie ultimement à l'ensemble des Québécois.

À propos des stablecoins

Un stablecoin est un actif numérique conçu pour maintenir une valeur stable en étant adossé à une monnaie comme le dollar canadien. Il combine la stabilité des monnaies traditionnelles avec l'efficacité de la technologie blockchain.

Dans un cadre réglementaire approprié, les stablecoins permettent des paiements et des transferts rapides, sécurisés et à faible coût, y compris à l'international. Ils peuvent soutenir l'innovation, accroître la concurrence et contribuer à la modernisation des services de paiement, tout en respectant des exigences élevées en matière de protection des consommateurs et de conformité réglementaire.

¹ Rapport Fintech Québec 2024 :

https://cdn.ca.yapla.com/company/CPYrlasrSgml9Osscl6TbL5t/asset/files/fathom4sight_quebec-fintech-report_FR_20250409_new.pdf

Recommandations

1. Que le Québec exerce pleinement ses compétences dans sa juridiction en concentrant son intervention réglementaire sur les usages de stablecoins à vocation d'investissement.

Une approche coordonnée et respectueuse des compétences fédérales et provinciales est essentielle pour favoriser l'innovation et le développement d'entreprises québécoises émettant des stablecoins adossés à la monnaie canadienne. À cet effet et dans le cadre de sa soumission pré-budgétaire au gouvernement fédéral, Shakepay a demandé que le cadre fédéral respecte les champs de compétences des provinces et concentre son action sur l'utilisation des stablecoins à fins de paiement, laissant les provinces légiférer par rapport à leur utilisation à fins d'investissement.

Dans ce contexte, Shakepay soutient pleinement la volonté du Québec de préserver sa juridiction en matière d'investissement et de marchés financiers, puisqu'il dispose déjà de l'expertise nécessaire. Nous demandons aussi au gouvernement du Québec de laisser le gouvernement fédéral légiférer sur l'utilisation des stablecoins à vocation de paiement.

D'autre part et au moment de la présente soumission, le cadre fédéral applicable aux stablecoins est en cours d'élaboration, notamment à travers des consultations. Il apparaît donc préférable que le Québec fasse preuve de prudence et évite de devancer cette réglementation fédérale. La mise en place de deux régimes distincts ou non harmonisés créerait une complexité réglementaire importante, augmenterait les coûts de conformité et nuirait à l'innovation. Un tel environnement risquerait de décourager l'investissement au Québec et d'inciter les entreprises et les capitaux à se tourner vers d'autres provinces canadiennes ou d'autres pays.

Advenant que le cadre fédéral établisse des voies claires d'octroi de permis pour les deux ordres de gouvernement, le Québec et le fédéral devraient harmoniser leur cadre réglementaire afin d'éviter la création d'un régime fragmenté.

2. Que le Québec mette en place un cadre réglementaire favorisant l'innovation, l'investissement et l'émergence d'une industrie fintech forte, notamment en permettant aux institutions coopératives financières et aux néo-banques de compétence provinciale d'agir comme entités de trésorerie afin de soutenir ou d'émettre des stablecoins.

Afin de maximiser les bénéfices pour le Québec d'une croissance de l'industrie des paiements et des monnaies numériques, il est essentiel que les grandes banques de juridictions fédérales ne soient pas les seules pouvant y participer. Les institutions coopératives financières et les néo-banques québécoises doivent aussi pouvoir participer à cette industrie, notamment en servant d'entité de trésorerie afin de soutenir ou d'émettre des stablecoins. Le Gouvernement du Québec doit adapter son cadre réglementaire en ce sens.

Ceci permettra l'émission par des entreprises québécoises de stablecoins adossés à la monnaie canadienne. Cette réalité serait bénéfique au Québec pour des raisons économiques et réglementaires.

D'un point de vue économique, ceci contribuerait directement à la création d'emplois hautement qualifiés dans des secteurs à forte valeur ajoutée, notamment en technologie, en cybersécurité, en conformité réglementaire et en services financiers. Cette activité favoriserait également l'attraction et la rétention de talents, l'investissement privé et l'émergence de champions québécois capables de croître sur les marchés internationaux, renforçant ainsi la productivité et la compétitivité de l'économie québécoise.

D'un point de vue réglementaire, ceci contribuerait également à assurer que le développement de cette industrie stratégique se fasse selon les priorités et les objectifs du Québec. Les émetteurs de stablecoins seraient encadrés par les autorités provinciales compétentes et assujettis aux lois québécoises, notamment en matière de protection du consommateur, de gouvernance et de transparence. Ceci éviterait au Québec de dépendre exclusivement de produits et d'infrastructures développés à l'extérieur de la province.

3. Que le Québec soutienne l'industrie fintech québécoise afin de favoriser l'émergence au Québec d'un secteur à forte valeur ajoutée, de stimuler l'innovation et d'accroître la productivité de l'économie québécoise.

Tel qu'expliqué ci-dessus, le développement de l'industrie fintech au Québec constitue un levier important de croissance économique, de création d'emplois de qualité et d'augmentation de la productivité. Le Québec devrait collaborer étroitement avec l'industrie afin de mettre en place des mécanismes de soutien et des incitatifs financiers ciblés permettant d'accélérer la croissance du secteur et de maximiser sa contribution à l'économie québécoise.

Le Québec devrait également éviter l'adoption de mesures fiscales, législatives ou réglementaires susceptibles de freiner l'investissement dans l'écosystème fintech, car de telles mesures risqueraient de désavantager les entreprises québécoises face à des acteurs étrangers de plus grande taille et de nuire à l'innovation et à la rétention des talents au Québec.

Conclusion

Shakepay remercie le ministère des Finances du Québec de l'attention portée à cette soumission. Nous sommes disponibles pour discuter en détail de cette soumission.